



PRESENTATION DU RESEAU DES EDUCATEURS DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE (REEJER)

1. Le REEJER

Le **Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER)** est une plate – forme créée en 1998 par des Organisations Non Gouvernementales ONG qui œuvrent pour la prévention du phénomène « enfant en situation de rue (EDR) » et « enfants dits sorciers », l'accompagnement, la protection, la promotion des droits de l'enfant et la réinsertion socio-économique en République Démocratique du Congo. Autrement dit, le REEJER est un réseau d'associations congolaises avec plus de 160 structures membres de protection et de défense des droits de l'enfant surtout ceux en situation de rue. Le REEJER est à l'écoute des enfants, des jeunes et de tous les acteurs étatiques comme non étatiques de prise en charge des enfants en situation difficile.

2. Partenariat

Le REEJER demeure jusqu'à ce jour le partenaire du gouvernement, des agences des Nations unies et ONG internationales sur la problématique des enfants et jeunes dits de la rue. Grâce notamment à sa stratégie de plaidoyer reposant sur la participation des enfants et à sa logique d'alliances à un niveau national, le REEJER a contribué fortement à l'adoption de la loi Portant Protection de l'Enfant du 10 janvier 2009, ainsi qu'aux signatures des décrets et arrêtés facilitant les mesures d'application de cette loi.

3. Nos objectifs

- Sensibiliser la population sur la lutte contre le phénomène enfants de la rue, enfants dits sorciers et jeunes de la rue ;
- Vulgariser la Convention relative aux droits de l'enfant et les différentes lois de la République Démocratique du Congo pour la protection de l'enfant notamment la loi portant protection de l'enfant. ;
- Accompagner les activités de prévention, protection et promotion des droits de l'enfant exécutées par les structures membres ;
- Développer un partenariat actif et positif au plan national, continental et international ;
- Mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour le bien-être de la population cible.

4. Nos missions

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, le REEJER a plusieurs missions à mener en tant que coordination des structures du réseau :

- Veiller à la protection, la promotion des droits de l'enfant et à la réinsertion sociale des enfants et jeunes de la rue du milieu ouvert ou des institutions d'hébergement de transit en République Démocratique du Congo ;
- Partant du diagnostic institutionnel permettant d'identifier les besoins réels des acteurs des structures dans la prise en charge efficace et appropriée des enfants et jeunes de la rue, renforcer les compétences et les capacités de tous les acteurs des institutions de prise en charge des enfants et jeunes en situation difficile notamment à travers des formations en cours d'emploi, des échanges d'expériences et des analyses des bonnes pratiques.
- Accompagner les interventions menées par les structures membres en faveurs des enfants en situation difficile à travers ses 6 pôles d'intervention.

5. Nos stratégies

En tant que coordination, le REEJER mène des actions globales de renforcement des compétences et des pratiques des partenaires et membres du réseau via des formations, des appuis techniques, et d'échanges d'expériences et analyse des bonnes pratiques. Autrement dit, l'intérêt est de profiter et exploiter au maximum les expériences des différents acteurs et de renforcer les capacités d'un grand nombre de structures membres du réseau. Ces actions sont menées dans des thèmes variés tels que la prise en charge médicale, la formation professionnelle ou encore

l'encadrement psychologique de l'enfant. Elles sont destinées à un public large allant des prestataires des soins, travailleurs de rue, éducateurs ou encore directeurs de structures.

Ces actions de renforcement des compétences et des pratiques, et d'échanges d'expériences et analyse des bonnes pratiques sont organisées par les pôles d'intervention du REEJER selon la thématique qui leur est propre. Dans ce contexte, les tâches des pôles sont de concevoir les TDR, d'inviter les participants, de sélectionner les facilitateurs, et de rédiger le rapport de l'activité.

6. Nos pôles d'intervention

Le REEJER a mis en place six pôles d'intervention afin de permettre à chaque responsable de pôle de planifier ses activités en fonction de ses tâches et stratégies dans le cadre du travail social auprès des enfants et jeunes en situation difficile.

6.1. **Pôle santé et travail de rue**

Le rôle de ce pôle est d'accompagner et aider les structures membres du REEJER à fournir aux enfants malades des soins de santé de qualité. Le travail dans la rue ou en milieu ouvert a la mission d'assurer la présence protectrice des éducateurs ou des pairs éducateurs aux côtés des enfants dans leurs sites afin de réduire tant soit peu la maltraitance des enfants et répondre à leurs besoins.

6.1.1. Objectifs

- Améliorer la qualité de la prise en charge médicale des enfants en situation de rue et créer la demande chez ces derniers ;
- Assurer la présence protectrice des leaders dans des sites pour la sécurité des enfants dits de la rue.
- **Assurer la sensibilisation sur le droit des enfants à partir de la rue ;**
- **Développer le système d'alerte précoce fondé sur l'étroite collaboration avec les différents couches de la société opérant dans les milieux publics.**

6.1.2. Stratégies

- Renforcement des capacités techniques des prestataires de soins ;
- Renforcer la collaboration avec l'Etat ;

- Accompagner les structures travaillant sur l'accompagnement psychosocial des enfants en situation de rue en milieu ouvert.

6.1.3. Activités organisées

- Renforcer les capacités et compétences des prestataires des soins et travailleurs de rue dans le cadre la prise en charge médicale des enfants en situation de rue et créer la demande chez ces derniers ;
- Renforcer la collaboration avec l'État (Ministère de santé) ;
- Accompagner les structures travaillant sur l'accompagnement psychosocial des enfants en situation de rue en milieu ouvert ;
- Sensibiliser les enfants, jeunes et les familles en situation de rue et la communauté à travers les équipes mobiles motorisées, pédestres et par des leaders.

6.2. **Pôle hébergement transitoire et urgences**

L'hébergement transitoire renvoie à la prise en charge holistique des enfants (l'accueil, l'alimentation, la formation, les soins médicaux, l'accompagnement psychosocial, etc.) pendant une période bien définie afin de les préparer à la réunification familiale. Cela permet aussi le référencement des enfants en situation difficile vers les services adéquats suivant les besoins réels. Les imprévus peuvent arriver, les urgences doivent être prises en charge en vue de conformer à la vision et à la loi selon un plan de contingence adapté et approprié en tenant compte de l'existence des partenaires et autres acteurs intéressés.

6.2.1. Objectif

- Accompagner les structures membres du REEJER à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants.

6.2.2. Stratégies

- Visites régulières et permanentes des structures ;
- Renforcement des capacités techniques des équipes éducatives ;
- Participation aux activités de la communauté locale dans le cadre de la socialisation des enfants et jeunes.

6.2.3. Activités organisées

- Accompagner les structures dans les normes et standards de prise en charge des Enfants ;
- Gestion des urgences ;
- Organisation du monitoring sur la protection des enfants lors de crises et urgences ;
- **Sensibilisation des enfants et jeunes sur le comportement citoyen ;**
- **Sensibilisation des enfants et jeunes sur la prévention de violence, culture de la paix à travers l'éducation aux compétences de vie courante ;**
- **Appuyer les stratégies de maintien des enfants et jeunes réunifiés en famille. Notamment par l'octroi de microcrédit, garanties locatives, l'accompagnement à la gestion financière, à l'épargne et à l'entrepreneuriat.**

6.3. Pôle familles et communautés

A. Situation.

Les enfants de Kinshasa sont encore nombreux dans la rue après un travail plus orienté vers la réponse (protection, accompagnement et réinsertion sociale par les structures professionnelles du REEJER et d'autres mais la situation tourne en cercle vicieux.

Plusieurs approches ont été expérimentées impliquant aussi différents acteurs/intervenants mais se sont avérés peu performants.

Le REEJER a opté d'intensifier le travail en communauté avec un accent particulier sur la prévention, la responsabilisation de la communauté et des familles, le transfert de compétence.

L'action du REEJER s'appuie sur les mécanismes communautaires, les structures membres, les partenaires techniques et financiers et les enfants, jeunes bénéficiaires et l'Etat dont il relaye la responsabilité de protection de l'enfant et la stabilité de la famille.

B. Stratégies d'intervention du REEJER

1. **Mobilisation des ressources** (Financières, Humaines, Matérielles)

2. **Rencontres avec les intervenants**

- L'Etat (Division Urbaine des Affaires Sociales (DUAS), Communes et Services)
- Pôles du bureau de la Coordination du REEJER, Volontaires communautaires impliqués (Responsables politico administratives au niveau local, groupes des jeunes, acteurs religieux, agents des services sociaux, groupes des mamans , Structures professionnelles membres du REEJER.

3. **Renforcement des capacités des intervenants**

- Formation des intervenants
- Appui logistique (outils de travail, collation, remboursement transport, etc à la participation des rencontres communautaires

4. **Systèmes de communication interne et externe**

- Téléphone, en ligne, rencontres/réunions, invitations
- Radios communautaires pour atteindre le grand public.

5. **Capitalisation du travail**

- Rapports, base de données, publications (supports audiovisuels, etc)

6. **Système de suivi et évaluation**

- Pôles REEJER : visite d'accompagnement et aide sur le terrain
- Responsables des communes (points focaux), responsables des cellules communautaires (pools)
- Responsables de structures membres
- Division urbaine des affaires sociales pour la suivi et co-coordination.

7. Principales activités

1. Prévention
2. Protection/réponse / accompagnement
3. Promotion des droits de l'enfant

C. Démarche d'intervention

1. Mobilisation des ressources
2. Rencontres stratégiques et opérationnelles
3. Renforcement des capacités
4. Actions sur terrain

- ✓ **Prévention** : Information /SENSIBILISATION/éducation, mécanismes communautaires, formation des membres, intervention, feedback/rapportage ;
- ✓ **Protection/réponse/Accompagnement** : Reportage/identification, analyse de la situation, recherche de solution, mécanisme de suivi, feedback/rapportage ;
- ✓ **Promotion des droits de l'enfant** : Information/sensibilisation, mobilisation communautaire, action politique/plaidoyer, suivi/alerte précoce, capitalisation.

6.4. Pôle insertion professionnelle, emploi et entrepreneuriat des jeunes

Le pôle accompagne les centres de formation professionnelle membre du REEJER, repartis dans la ville province de Kinshasa. **Autrement dit, le pôle insertion professionnelle, emploi et entrepreneuriat des jeunes promeut l'employabilité des jeunes par les centres de formation, les services étatiques, les organisations de l'entrepreneuriat et les entreprises.**

6.4.1. Objectifs

- Accompagner les structures dans l'amélioration de la qualité des formations dispensées aux jeunes ;
- **Apporter une solution à la problématique de l'emploi des jeunes après l'apprentissage et ainsi contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes en situation difficile ;**

- **Jouer un rôle d'interface qui facilite le lien entre l'Etat congolais, les CFP et leurs jeunes promus ;**
- **Jouer un rôle d'interface entre les entreprises locales et les CFP pour le placement des jeunes en stage et un accès à un emploi ;**
- **Proposer des stratégies innovantes dans le secteur informel pouvant améliorer la qualité d'insertion des jeunes.**

6.4.2. Stratégies

- Maintenir un contact permanent avec les grandes institutions de formation de la ville (INPP, RDCED, UMOJA, etc...) et avec les entreprises ;
- Visites différents CFP pour discuter sur les besoins de renforcement en termes de formation et aussi d'échanges d'expériences ;
- Elaboration d'une cartographie des entreprises de Kinshasa et quelques grands ateliers pouvant accueillir les jeunes sortis des formations professionnelles ;
- Faciliter l'accès des jeunes au jury d'état pour Certification de la formation.
- Plaidoyer auprès des autorités locales pour l'exonération des taxes pour les jeunes entrepreneurs sortis des formations.

6.4.3. Activités organisées

- Organiser des visites guidées par filières avec les formateurs dans les entreprises pour connaître les profils des ouvriers recherchés, et découvrir les nouvelles techniques utilisées ;
- Organiser des réunions rotatives dans différents CFP avec les directeurs des CFP pour renforcer la synergie entre les CFP et discuter sur la problématique d'insertion des jeunes ;
- **Mise en place d'une méthodologie adaptée à l'insertion professionnelle des jeunes par l'entrepreneuriat.**

6.5. Pôle participation des enfants et des jeunes

Le rôle de ce pôle est de faire valoir les droits de l'enfant et celui à la participation et à la prise de décisions qui les concernent.

6.5.1. Objectif

- Accompagner les structures et les communautés à la promotion des droits de l'enfant en général et du droit à la participation en particulier.

6.5.2. Stratégies

- **Accompagner les enfants, les jeunes, les familles et structures membres du REEJER en matière des droits de l'enfant ;**
- **Accompagner les écoles, les groupes des jeunes, les églises, les leaders communautaires ainsi que d'autres structures ayant la charge des enfants en matière de droits des enfants ;**
- **Mobiliser la communauté sur les droits de l'enfant.**

6.5.3. Activités organisées et tâches

- **Organiser les formations sur les droits de l'enfant au profit des associations membres du REEJER, les écoles, les groupes des jeunes, les églises, les leaders communautaires ainsi que d'autres structures ayant la charge des enfants pour la démultiplication reçue auprès des enfants pris en charge ;**
- **Accompagner les écoles, les groupes des jeunes ainsi que d'autres structures ayant la charge des enfants à les former sur la matière des droits de l'enfant.**
- **Organiser les dialogues communautaires animés par les jeunes sur différents thématiques relatives à la promotion des droits des enfants. Les outils de sensibilisation tels que les théâtres participatifs sont exploités par les enfants et jeunes sensibilisateurs.**

6.6. Pôle gestion de l'information, communication et plaidoyer

Ce pôle a la spécificité d'être transversal. Il vise à rendre visible les actions du REEJER et les efforts fournis entre tous les acteurs de protection de l'enfant. En ce qui concerne les activités du pôle, elles sont réparties dans trois volets, celui de la gestion de l'information au sein du réseau, celui de la communication et celui du plaidoyer.

6.6.1. Objectif

- Assurer la visibilité des actions du réseau et susciter l'implication de tous les acteurs concernés en faveur de l'enfant par la promotion des droits de l'enfant auprès de l'opinion publique ;
- Créer et renforcer un environnement protecteur pour les enfants et jeunes en général et ceux en situation de rue en particulier dans lequel les droits de l'enfant sont soutenus et protégés.

6.6.2. Stratégies

- **Diffuser à l'intention des acteurs sociaux ou/et autres partenaires la cartographie des intervenants sociaux grâce aux statistiques recueillies dans la base des données pour une aide sociale et une action sociale coordonnées et en synergie.**
- **Obtenir une base des données fiable sur les mouvements des enfants en situation de rue dans la ville de Kinshasa.**

6.6.3. Activités organisées

Volet gestion de l'information / Base de données:

- **Collecte et compilation des données sur la situation des enfants, jeunes et la communauté ;**
- **Gestion au quotidien d'une base de données sur les mouvements des enfants au sein du réseau dans la ville de Kinshasa (logiciel Dev info) ;**
- **Après analyse des données, organisation des points de presses sur l'évolution de la situation des enfants de la rue à Kinshasa pour alerter la conscience collective du danger du phénomène enfant de la rue ;**
- **Mise à la disposition de l'autorité de l'Etat (DUAS / coordination provinciale) les résultats de la base de données.**

Volet communication :

- **Assurer la visibilité des actions du réseau et susciter l'implication de tous les acteurs concernés ;**
- **Apporter un appui au processus impliquant la communication au sein de différents pôles et services étatiques ;**
- **Porter les relations medias.**

Volet plaidoyer :

- **Former les jeunes aux techniques de plaidoyer ;**
- **Développer des activités de plaidoyer portées par les jeunes.**

7. Contacts

Adresse : Avenue Busu - Mélo n°78 KASA-VUBU, Ville Kinshasa/RDC
Téléphone:(+243) 999946653
E-mail : info@reejer.org
Site internet : www.reejer.org
Page Facebook : <https://www.facebook.com/Reejer/>